

des voix, le 1er octobre 1876, le plein remboursement de l'indemnité réclamée.

Nous aimerions à dire à la louange de la paroisse, que ce vote fut donné à l'unanimité, et rencontra l'approbation de tous les contribuables. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et nous ne pouvons passer ce fait sous silence. Non seulement la concession de cette indemnité fut vivement combattue par quelques membres de l'assemblée, mais elle souleva aussi des récriminations de la part de plusieurs des marguilliers absents de l'assemblée et chez un certain nombre de paroissiens, qui trouvaient excessif le montant alloué. En présence d'une opposition qui s'affirmait aussi hardiment et menaçait de traîner la question devant les tribunaux, la fabrique s'empressa d'informer l'archevêque de Québec, et de lui communiquer en même temps le factum des opposants. On reçut, peu après, la décision suivante: "Je ne puis m'empêcher, dit l'archevêque, d'approuver comme juste et raisonnable la résolution de votre fabrique; et je déclare par la présente que je regarde la réclamation comme juste et raisonnable, et encore inférieure à ce qu'on pourrait réclamer." Quant aux raisons alléguées dans le factum, leur peu de valeur permit à l'archevêque d'en faire justice facilement, et l'opposition comprit qu'il était plus prudent de capituler que de courir les risques de nouvelles mésaventures.

La morale à tirer de ceci: c'est que de semblables placements ne sont pas à recommander, du moment qu'on n'a pas l'intention de les faire à fonds perdus.

Les travaux d'urgence nécessité une fois exécutés, et cette dernière affaire réglée, M. Fortin s'occupa ensuite de la réalisation d'un projet cher à son cœur.

Non content d'avoir personnellement en honneur la dévotion au Sacré-Cœur et à St-Joseph, il épiait depuis longtemps l'heure propice de la raviver et de la généraliser davantage chez son peuple. Quel puissant moyen, se disait-il à lui-même, pour faire descendre les bénédictions du ciel sur le champ de mon apostolat! Quelle rosée bienfaisante cette dévotion fera tomber sur ma vigne, et combien d'âmes elle maintiendra et fera rentrer dans le droit chemin! Aussi, fut-il au comble de ses vœux, lorsqu'il vit, le 27 décembre 1876, la fabrique agréer à l'unanimité l'érection d'une chapelle dédiée à St Joseph et, le 30 décembre 1877, l'érection d'une autre chapelle dédiée au